



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

RÉFÉRENTIELS INTERNES DE FORMATION ET DE CERTIFICATION

« *Pédagogie Initiale et Commune de Formateur* »

« *Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur
en Prévention et Secours Civiques* »

- PIC F / PAE FPC



2019

Contenu

NOTE AUX FORMATEURS	5
ORGANISATION DE LA FORMATION	6
QUALIFICATION ET RÔLE DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE	10
COMPÉTENCES DE SÉCURITÉ CIVILE – PICF	11
DOMAINES DE COMPÉTENCES.....	12
TABLEAU DES COMPÉTENCES ET DES MISES EN SITUATION	13
ANNEXES.....	23
Annexe : Séquences pédagogiques et supports d'évaluation	23
Annexe : Fiche individuelle d'évaluation de mise en situation – PAE F-PSC	24
Annexe : Fiche individuelle d'évaluation sommative des mises en situations – PAE F-PSC	25
Annexe : Critères d'acquisition des compétences.....	26
Annexe : Fiche individuelle d'évaluation sommative de maîtrise des procédures et techniques.....	27
Annexe : Fiche individuelle d'évaluation sommative des compétences PAE FPSC.....	28
Annexe : Fiche Collective de suivi de Formation PAE FPSC 1/2.....	29
Annexe : Fiche Collective de suivi de Formation PAE FPSC 2/2.....	29
Annexe : Organisation matérielle	31
Annexe : Evaluation de la formation PAE FPSC	32
Annexe : Procès-verbal – PICF	33
Annexe : Attestation de formation – PICF	35

Les référentiels internes de formation et de certification « pédagogie initiale et commune de formateur (PICF) » et « pédagogie appliquée à l'emploi (PAE) de formateur en prévention et secours civiques (FPSC) » ont été élaborés par l'équipe pédagogique nationale auprès de la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse.

NOTE AUX FORMATEURS

Ces référentiels internes de formation et de certification ont pour objectif d'harmoniser les sessions de formation initiale de formateurs en prévention et secours civiques (FPSC) délivrées auprès des personnels de l'éducation nationale. Ces formations sont dispensées par les formateurs de formateurs et responsables pédagogiques, conformément aux textes en vigueur édités par la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) et conformément aux orientations données par la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), l'autorité d'emploi.

Le but est d'offrir au formateur de formateurs un document simple qui lui permet de concevoir, d'organiser et d'animer les formations ainsi que d'évaluer au mieux les apprenants formateurs en prévention et secours civiques suite aux attentes et propositions faites notamment lors des journées de formation continue.

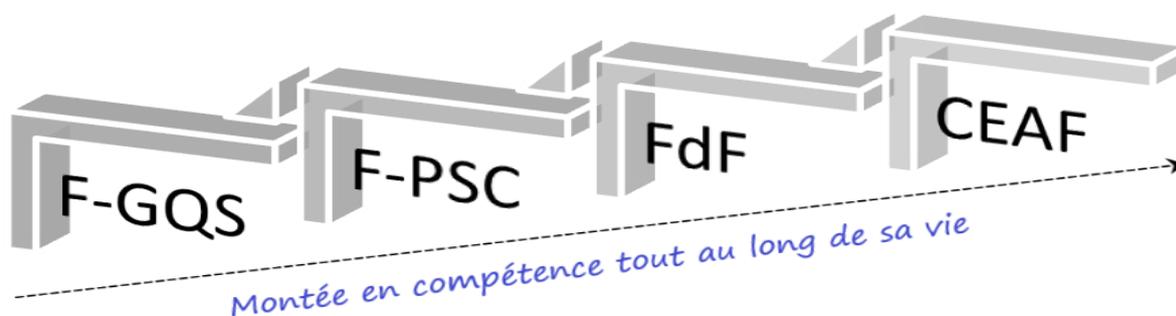
En cohérence avec la formation prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1), cette formation initiale est centrée sur l'apprenant en favorisant au maximum les mises en situations d'apprentissage et d'application. La maîtrise des gestes, des procédures et des techniques pédagogiques sollicitant le dire et l'agir des apprenants nécessite de dédier du temps aux essais-erreurs, à la répétition pour aboutir à des pratiques les plus efficaces possibles. L'expertise du formateur de formateurs réintroduira de nombreuses rétro informations.

À l'issue de la formation, l'apprenant formateur doit être capable de permettre à un groupe d'apprenants en prévention et secours civiques (PSC) d'oser dire, d'oser agir et de réaliser une action citoyenne d'assistance à personne en effectuant les gestes élémentaires de secours.

Chaque équipe pédagogique académique, en lien avec le chargé académique du dossier secourisme, doit élaborer un scénario pédagogique à partir de ces référentiels. Le volume horaire de 50 heures minimum correspond au temps d'apprentissage des stagiaires. En fonction des modalités de formation retenues, notamment dans le cadre d'une formation mixte – présentiel et distanciel (synchrone ou asynchrone) – et des activités proposées, le temps formateur/tuteur est à considérer différemment de celui du temps stagiaire et doit être également apprécié au mieux afin que l'accompagnement de l'apprenant dans ses apprentissages soit normalement assuré. La mutualisation des pratiques académiques participe à la cohérence nationale.

La formation aux premiers secours se développe dans les établissements scolaires et s'inscrit dans le continuum d'apprentissage de chaque élève. Les retours d'expériences montrent que cette formation influe positivement sur le comportement de chacun en matière de gestion des risques, développe le sens civique, la confiance en soi, l'image de soi, l'estime de soi. Elle contribue à améliorer le climat scolaire, en modifiant positivement les attitudes individuelles et collectives.

Cette formation constitue un véritable levier pédagogique pour développer des compétences psycho-sociales à travers des projets interdisciplinaires en mobilisant des savoirs, savoir-faire, et savoir-être fondamentaux, structurés et évalués dans le cadre des compétences du socle commun de connaissances, de compétences, de culture et des programmes d'enseignement. Elle participe à l'éducation à la responsabilité de l'élève et à la promotion de la santé.



ORGANISATION DE LA FORMATION

1. LES RÉFÉRENTIELS DE COMPÉTENCES « PICF » ET « PAE FPSC »

Le ministère de l'intérieur et plus précisément la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) a défini les référentiels de compétences de sécurité civile relatif à :

- l'unité d'enseignement (UE) « pédagogie initiale et commune de formateur (PICF) » dans l'article 1 de l'arrêté du 8 août 2012 : ce référentiel a pour objectif l'acquisition par l'apprenant des capacités nécessaires pour amener un groupe d'apprenants à l'objectif fixé, à partir d'un référentiel interne de formation et d'un référentiel interne de certification et en utilisant des ressources pédagogiques personnelles et externes ; il se limite à décrire les compétences liées à l'activité de formateur et à les rédiger en termes de capacités à acquérir ;
- l'unité d'enseignement (UE) « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » (PAE FPSC) dans l'article 1 de l'arrêté du 4 septembre 2012 : ce référentiel a pour objectif de permettre à l'apprenant de contextualiser ses compétences de formateur, acquises ou en cours d'acquisition, au domaine particulier de l'enseignement à la prévention des risques et à l'apprentissage des gestes élémentaires de secours.

2. LES RÉFÉRENTIELS INTERNES DE FORMATION ET DE CERTIFICATION « PICF / PAE FPSC »

Comme toute autorité d'emploi disposant d'une habilitation délivrée par le ministre chargé de la sécurité civile pour la formation à une unité d'enseignement de pédagogie appliquée à un emploi, la direction générale de l'enseignement scolaire doit établir :

- un référentiel interne de formation et de certification « PICF » ;
- un référentiel interne de formation et de certification « PAE FPSC ».

Un référentiel interne de formation a pour objet de construire progressivement les éléments d'acquisition des compétences en matière de savoir, savoir être et savoir-faire : l'équipe pédagogique nationale a fait le choix de réunir dans le même document l'ensemble des dits référentiels, les formations relatives aux UE « PICF » et « PAE FPSC » étant délivrées concomitamment.

3. DOMAINES DE COMPÉTENCES

La formation de formateurs en prévention et secours civiques, délivrée concomitamment avec l'unité d'enseignement « PICF » afin de contextualiser les compétences à acquérir, est organisée en cinq domaines de compétences :

- I. Maîtriser les recommandations PSC1 de la DGSCGC ;
- II. Organiser une formation PSC1 ou GQS ;
- III. Appliquer la pédagogie du référentiel interne de formation PSC1 de l'éducation nationale ;
- IV. Animer un groupe en formation PSC1 ou GQS ;
- V. Évaluer en formation PSC1.

L'enseignement dispensé comporte des apports généraux, théoriques et techniques. La priorité est donnée aux mises en situation. Deux options sont proposées et laissées au choix des équipes académiques :

- option 1 en « présentiel et distanciel » ;
- option 2 en « tout présentiel ».

L'option 1 est à privilégier sur l'option 2 ; l'option 2 devrait disparaître au fil des années à venir.

Les contenus à traiter ainsi que les durées sont précisées dans les pages suivantes.

4. DURÉE

L'arrêté du 4 septembre 2012 modifié fixe la durée minimale de formation d'un apprenant à 50 heures. Cette durée correspond au temps nécessaire à l'acquisition des compétences figurant en annexe I de l'arrêté du 8 août 2012 (PICF) et du 4 septembre 2012 (PAE FPSC). Ce temps ne comprend pas la mise en place de(s) salle(s) et du matériel, l'émargement des participants, les pauses, le rangement du matériel et des salles, l'évaluation de la formation.

Suivant l'option retenue, la durée de 50 heures minimum est répartie de la manière suivante :

- pour l'option 1, 42 heures minimum de face à face pédagogique en « tout présentiel » et 15 heures maximum en « formation ouverte et à distance » ;
- pour l'option 2, 50 heures minimum en « tout présentiel ».

Afin de permettre aux apprenants de réaliser le travail personnel attendu, il est recommandé de répartir dans le temps la progression pédagogique, au minimum en 2 à 3 périodes. Il est également nécessaire que l'équipe

pédagogique académique précise dans son scénario pédagogique, les modalités ainsi que les durées d'encadrement et d'accompagnement des formateurs/tuteurs.

5. QUALIFICATION DES FORMATEURS

La formation est dispensée par une équipe pédagogique composée de formateurs de formateurs titulaires du « formateur en prévention et secours civique » (FPSC) ou « formateur en premiers secours » (FPS) et du certificat de compétences « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur de formateurs (PAE FF) » ; le responsable pédagogique est également titulaire du certificat de compétences « concepteur et encadrement d'une action de formation (CEAF) ».

Chaque membre doit être à jour de la formation continue de formateur de formateur et être inscrit sur la liste des formateurs habilités à délivrer de la formation en PSC au titre de l'académie. La composition de l'équipe pédagogique académique est arrêtée par le service formation.

6. ENCADREMENT DE LA FORMATION

Le nombre d'apprenants par session de formation est compris entre cinq et vingt. Le taux d'encadrement varie selon le nombre d'apprenants et leur profil. En tout état de cause, il ne pourra être inférieur, pour les phases d'enseignement en présentiel, aux minima figurant dans les tableaux ci-dessous :

Option 1 : Pour un groupe d'apprenants composés exclusivement de F-GQS (titulaires de l'attestation de Formateur en Gestes Qui Sauvent) et qui ont réalisé *a minima* cinq formations de sensibilisation aux GQS, le taux d'encadrement peut être, sous proposition de l'autorité d'emploi, conforme au tableau ci-dessous.

Nombre d'apprenants		5 à 10	11 à 20
Équipe pédagogique	Responsable pédagogique	1	
	Formateur(s) de formateurs	0	1

Exemple : pour 11 à 20 apprenants, l'équipe pédagogique se compose de deux formateurs de formateurs dont l'un est responsable pédagogique.

Option 2 : Pour tout autre groupe d'apprenants, le taux d'encadrement minimum se trouve dans le tableau ci-dessous :

Nombre d'apprenants		5 à 7	8 à 14	15 à 20
Équipe pédagogique	Responsable pédagogique	1		
	Formateur(s) de formateurs	0	1	2

Exemple : pour 8 à 14 apprenants, l'équipe pédagogique se compose de deux formateurs de formateurs dont l'un est responsable pédagogique.

7. CONDITIONS D'ADMISSION EN FORMATION

Cette unité d'enseignement est accessible à toute personne majeure détenant :

- un certificat de compétences en « prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) » délivré conformément aux dispositions de l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié et datant de moins de trois ans à la date d'entrée en formation ou ayant bénéficié d'une formation continue ;
- de tout diplôme de premier secours équivalent au PSC1 de moins de 3 ans ou mis à jour de formation continue prévue dans les arrêtés (Premiers Secours en Equipe à jour de formation continue, Sauveteur Secouriste du Travail à jour de Maintien et Actualisation des Compétences).

8. DÉROULEMENT DE LA FORMATION

• Domaines de compétences

Pour chaque domaine de compétences sont précisés les objectifs pédagogiques, les contenus, la durée estimée, les méthodes, les moyens, les outils, les supports pédagogiques, les critères ainsi que les méthodes d'évaluation.

• Dossier de formation

L'équipe pédagogique académique doit élaborer un dossier de formation « PICF PAE FPSC » permettant la mise en œuvre des présents référentiels internes de formation et de certification « PICF » et « PAE FPSC ». Outre l'organisation administrative, logistique et financière propre à l'académie, ce dossier doit présenter le scénario pédagogique.

• Techniques pédagogiques

La formation à l'UE « PAE FPSC » est délivrée concomitamment à celle de l'UE « PICF ». La contextualisation s'effectue dans le cadre des gestes élémentaires de secours. De ce fait, elle s'appuie sur les différentes

techniques pédagogiques utilisables par le formateur et notamment celles issues des RIFC PSC1 au sein de l'éducation nationale.

Cette formation est progressive, essentiellement pratique, durant laquelle le formateur est très largement mis en situation d'animation de tout ou partie d'une séquence pédagogique.

9. CONTENU DE LA FORMATION

Le contenu de la formation est précisé dans les pages ci-après.

10. MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

La formation de formateur en prévention et secours civiques nécessite du matériel spécifique (voir annexe « organisation matérielle »).

11. ÉVALUATION

L'évaluation est présente à tous les moments de la formation de formateur PSC. Elle est assurée par le formateur de formateur en lien avec les objectifs pédagogiques de la formation. Elle est centrée essentiellement sur l'apprenant. L'évaluation de la formation est réalisée à l'issue de la session et ne doit pas empiéter sur le temps de formation. Cette évaluation écrite peut s'appuyer sur un document support proposé par l'autorité d'emploi (service formation) ou par l'équipe pédagogique académique (voir annexe « évaluation de la formation PAE F-PSC »).

Pour progresser, l'apprenant doit pouvoir autoévaluer son niveau de connaissances et de maîtrise des compétences attendues (évaluation diagnostique) et être informé de façon permanente par l'équipe pédagogique du niveau de connaissances et de compétences acquis (évaluation formative). L'évaluation favorise la remise en question et la prise de conscience des erreurs, des difficultés, des progrès et des réussites rencontrés par l'apprenant. Elle facilite ainsi la compréhension et l'acquisition de nouvelles compétences. Les conditions et modalités d'évaluation des UE « PICF » et « PAE F PSC » sont précisées dans les référentiels internes de certification présentés dans les pages ci-après.

L'évaluation par les pairs ainsi que l'auto évaluation seront réalisées tout au long de la formation.

L'acquisition des connaissances relatives à l'UE « PICF » est reconnue par une attestation de formation dont le modèle est conforme à l'annexe de la circulaire n° NOR / INTE 15.20714.C du 31 août 2015 du ministère chargé de la sécurité civile (annexe). Cette attestation est délivrée, par le rectorat organisateur de la formation, aux personnes qui ont suivi toutes les séquences de formation relatives à l'acquisition des connaissances liées aux compétences définies en annexe I de l'arrêté du 8 août 2012. Un procès-verbal est à compléter et à archiver.

L'acquisition des compétences relatives à l'UE « PAE FPSC » est reportée sur la fiche individuelle d'évaluation sommative des compétences en annexe. Cette fiche est complétée par l'équipe pédagogique puis signée par le responsable pédagogique ainsi que par l'apprenant (en fin de formation) qui de ce fait atteste qu'il en a bien pris connaissance.

L'acquisition des compétences :

- 1 à 9 et 12 et 14 en partie sont évaluées à partir de mises en situation ; au cours de celles-ci, le formateur de formateurs renseigne la fiche individuelle d'évaluation lors de l'animation, de l'évaluation formative avec l'apprenant et le groupe ; le formateur de formateurs propose un ou des axes d'amélioration (si nécessaire) ; le formateur de formateurs procède à un entretien individuel avec l'apprenant(e) afin de finaliser son évaluation ; ils apposent tous les deux leur signature. Celle de l'apprenant(e) atteste qu'il a bien pris connaissance de l'évaluation ;
- 10 et 11 sont évaluées sur le contenu de la présentation du livret « Action de formation PSC1 » ;
- La maîtrise des techniques et des procédures est évaluée à partir de questionnaires, de carrefours des techniques ainsi qu'au cours des mises en situation et lors d'entretien(s) (oral-aux).

Évaluation de certification et attribution du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques

Un examen sur dossier est effectué par un jury constitué (conformément aux dispositions de l'article 5 du décret 92-514 modifié) et réuni par le préfet du département où se déroule la session de formation. Les dossiers sont présentés au jury par l'organisme ayant assuré la formation.

Composition des dossiers

Une copie des référentiels internes de certification des UE « PICF » et « PAE FPSC » doit être remis à la préfecture.

Le responsable pédagogique recueille et transmet au chargé académique du dossier secourisme qui procède à l'envoi, pour chaque candidat, une copie :

- d'une pièce d'identité (personne majeure) valide au jour de la date du jury ;
- du certificat de compétences « PSC1 » ou du certificat SST ou du certificat PSE1 en cours de validité ;
- de l'attestation de formation continue de moins de trois ans du PSC1, ou l'attestation de MAC de moins de deux ans du SST, ou l'attestation de formation continue du PSE de l'année en cours.
- de l'attestation de formation relative à l'UE « PICF » ;
- du processus de certification ainsi que les différentes pièces relatives aux évaluations établies durant sa formation à l'UE « PAE FPSC » (copies papier ou au format numérique imprimé des annexes intitulées « fiche individuelle d'évaluation de mise en situation PAE F-PSC », « fiche individuelle d'évaluation sommative des mises en situation PAE F-PSC » et « fiche individuelle d'évaluation sommative de maîtrise des procédures et techniques ») ;
- de l'avis de l'équipe pédagogique sur l'aptitude ou l'inaptitude du candidat à contextualiser ses compétences de formateur au domaine particulier de l'enseignement à la prévention des risques et à l'apprentissage des gestes élémentaires de secours (copie papier ou au format numérique imprimé de l'annexe « fiche individuelle d'évaluation sommative des compétences PAE F-PSC »).

Lors de l'examen des dossiers, le jury doit procéder à l'évaluation de certification puis se prononcer sur l'aptitude du candidat à contextualiser ses compétences de formateur au domaine particulier de l'enseignement à la prévention des risques et à l'apprentissage des procédures et des techniques relatives aux gestes élémentaires de secours ou à son ajournement.

Critères de certification

Les pièces relatives aux évaluations du candidat doivent permettre au jury de s'assurer de :

- l'atteinte de l'ensemble des compétences exigées en annexe I de l'arrêté du 8 août 2012 ;
- la parfaite maîtrise des procédures et des techniques relatives aux gestes élémentaires de secours ;
- la conformité du processus d'évaluation du candidat aux référentiels internes de formation et de certification établis par l'éducation nationale.

Les candidats admis se voient délivrer le certificat de compétences de « formateur en prévention et secours civiques » par la préfecture du département où s'est déroulé l'examen des dossiers, selon un modèle conforme aux préconisations du ministère chargé de la sécurité civile.

12. ARCHIVAGE

Conformément aux dispositions réglementaires, l'archivage :

- des référentiels internes de formation et de certification « PICF » et « PAE FPSC » est assuré par la direction générale de l'enseignement scolaire pour une durée de 30 ans ;
- des procès-verbaux (annexe « procès-verbal PICF) relatifs aux UE « PICF » est assuré par chaque académie pour une durée de 30 ans ;
- des fiches de suivi s'effectue au niveau de chaque académie, en attente de la délivrance auprès de l'apprenant du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques ;
- des documents constitutifs au dossier du candidat relève de la responsabilité des préfetures.

13. FORMATION CONTINUE

Le nombre d'apprenants par session de formation continue est compris entre cinq et vingt. Le taux d'encadrement varie selon le nombre d'apprenants. En tout état de cause, il ne pourra être inférieur, pour les phases d'enseignement en présentiel, aux minima figurant dans le tableau ci-dessous :

Nombre d'apprenants		5 à 10	11 à 20
Équipe pédagogique	<i>Responsable pédagogique</i>	1	
	<i>Formateur(s) de formateurs</i>	0	1

Formateurs PSC (ou PS) ayant suivi leur formation continue dans un autre organisme de formation de sécurité civile.

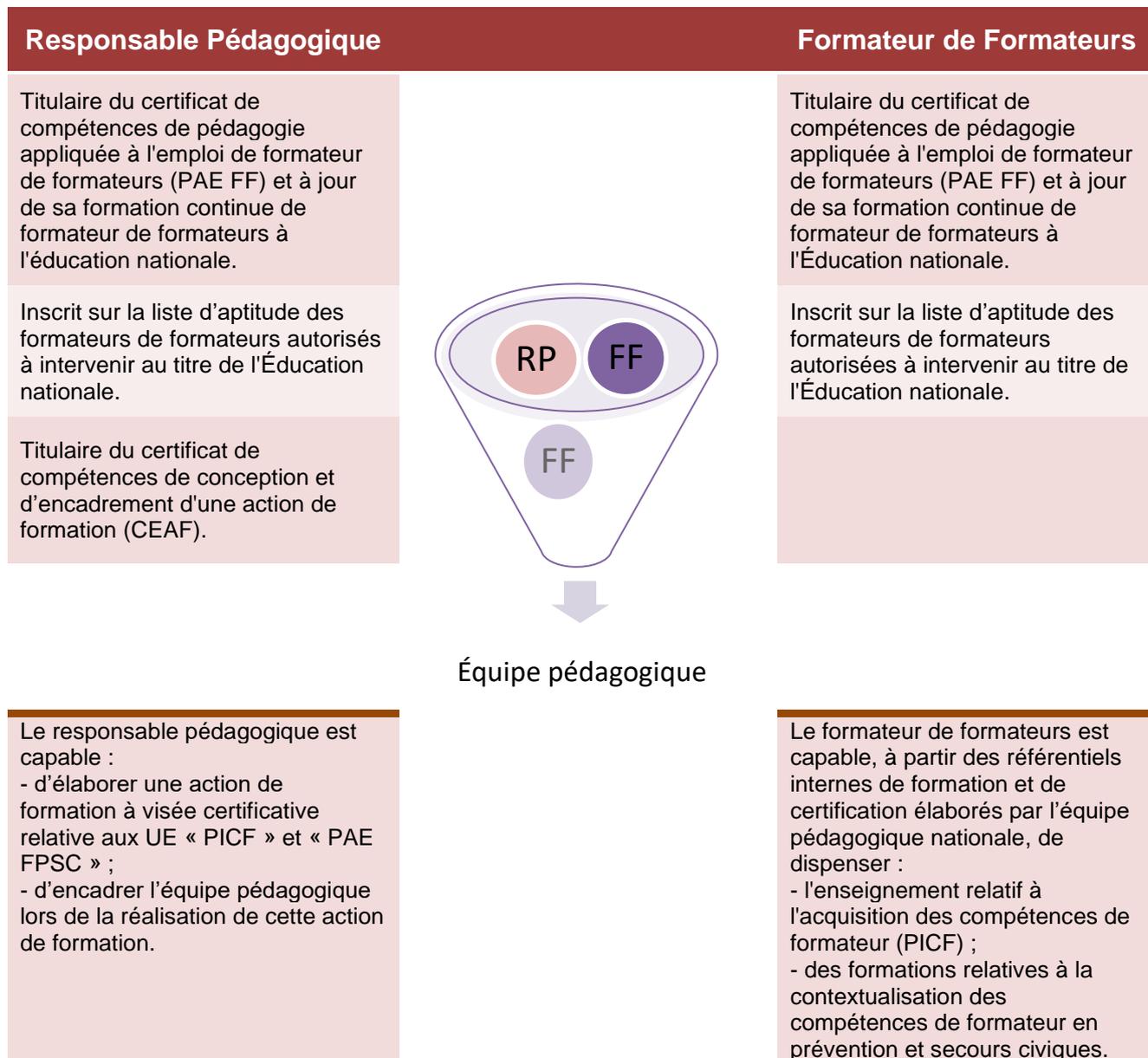
Les modalités d'accompagnement, en vue de l'accès à la liste d'aptitude académique, sont laissées à la discrétion des Équipes Pédagogiques Académiques.

14. ACCOMPAGNEMENT DES FORMATEURS SST DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Les modalités d'accompagnement en vue de l'accès à la liste d'aptitude académique, sont laissées à la discrétion des Équipes Pédagogiques Académiques.

QUALIFICATION ET RÔLE DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

La formation à l'unité d'enseignement « PICF » est dispensée concomitamment à l'unité d'enseignement « PAE FPSC » par une équipe pédagogique dont la composition est arrêtée par l'autorité d'emploi (recteur de l'académie) assurant la formation sur proposition de l'équipe pédagogique académique. Cette équipe pédagogique est composée de formateurs de formateurs dont l'un est désigné responsable pédagogique.



COMPÉTENCES DE SÉCURITÉ CIVILE – PICF

Le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement de « pédagogie initiale et commune de formateur (PICF) » a pour objectif l'acquisition par l'apprenant des compétences nécessaires pour amener un groupe d'apprenants à l'objectif fixé, à partir du RIFC et en utilisant des ressources pédagogiques personnelles et externes. Ainsi il doit acquérir les compétences présentées dans le tableau ci-après conformément à l'arrêté du 8 août 2012.

Compétence 1	Compétence 2	Compétence 3	
Évaluer le niveau des connaissances acquises et celles restant à acquérir par les apprenants, en utilisant un support pédagogique et en favorisant leur expression, pour établir les liens avec les savoirs antérieurs et adapter les activités suivantes.	Apporter des connaissances structurées : - en utilisant un support pédagogique et en respectant les règles de communication, pour faciliter la compréhension des apprenants et la construction des savoirs ; - en explorant les savoirs antérieurs, éventuellement à l'aide d'un support pédagogique, pour permettre d'établir les liens avec les acquis et faciliter la compréhension des apprenants ; - en démontrant ou en dirigeant, en expliquant, en justifiant et en vérifiant la compréhension des apprenants, pour leur faire acquérir des techniques, des procédures et l'usage de matériels.	Organiser l'apprentissage des apprenants, en constituant des groupes, en contrôlant et en corrigeant si nécessaire les techniques et les procédures, pour permettre leur acquisition ou leur approfondissement.	
Compétence 4	Compétence 5	Compétence 6	Compétence 7
Placer les apprenants dans une situation proche de la réalité, en mettant en œuvre une simulation et en utilisant une évaluation formative, pour permettre à l'apprenant de mettre en œuvre les techniques apprises et de s'approprier les procédures.	Placer l'apprenant dans une situation de travail de groupe, en l'organisant et en donnant les consignes nécessaires, pour faciliter le partage et le transfert des connaissances.	Suivre un référentiel interne de formation et adapter si nécessaire les activités, en prenant en compte l'évolution de son groupe, afin de faciliter, l'acquisition des connaissances, des procédures et des techniques par l'apprenant, pour lui permettre d'atteindre l'ensemble des objectifs du référentiel.	Évaluer l'apprenant, en utilisant différents types d'évaluation et d'outils pertinents, pour lui permettre de se situer dans la formation, pour mesurer le niveau d'atteinte de l'objectif ou pour décider de sa certification.
Compétence 8	Compétence 9	Compétence 10	Compétence 11
S'autoévaluer dans son rôle de formateur, en portant un regard critique sur ses actions de formation, pour maintenir et développer ses compétences.	Établir une communication dans le cadre de la formation, en agissant sur les différents éléments de la communication, pour créer une relation pédagogique avec les apprenants et favoriser leurs apprentissages.	Adapter sa posture, en maîtrisant le contexte juridique ainsi que les règles établies par son autorité d'emploi, pour respecter et adapter la conduite de ses formations.	Gérer la mise en place d'une formation, en respectant le cadre juridique, les procédures particulières à l'autorité d'emploi, les contraintes logistiques et les aspects administratifs, pour répondre aux besoins.
Compétence 12	Compétence 13	Compétence 14	
Positionner le groupe en situation d'apprentissage, en prenant en compte les dites conditions pour faciliter l'acquisition des savoirs.	Gérer les comportements et les attitudes au sein du groupe, en utilisant les techniques de dynamique de groupe et de gestion des conflits, pour favoriser et faciliter la production et l'apprentissage.	Utiliser les différents outils de communication et créer les supports pédagogiques adaptés, en respectant les règles d'utilisation des outils, des critères pertinents de création et d'utilisation de ces supports et les principes généraux de la communication, pour renforcer le message pédagogique et faciliter la compréhension et l'acquisition des savoirs.	

DOMAINES DE COMPÉTENCES

Dans le cadre de la filière de formation des acteurs de la sécurité civile, le formateur en prévention et secours civiques joue un rôle prépondérant. Directement au contact des apprenants, il a une parfaite maîtrise des connaissances, des techniques, des procédures et des conduites à tenir, qu'exige l'activité de citoyen de sécurité civile, décrites dans les recommandations relatives à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises. Chaque formateur doit mettre en œuvre toutes ses qualités pédagogiques et techniques au service des apprenants en s'appuyant sur les référentiels internes de formation et de certification de l'Éducation nationale.

La formation de formateur en prévention et secours civiques s'organise en cinq domaines de compétences contextualisant celles de la formation « pédagogie initiale et commune de formateur » :

1. maîtriser les recommandations PSC1 ;
2. organiser une action de formation initiale ou continue PSC1 et GQS ;
3. appliquer le référentiel interne de formation PSC1 ;
4. animer un groupe en formation PSC1/GQS ;
5. évaluer en formation.

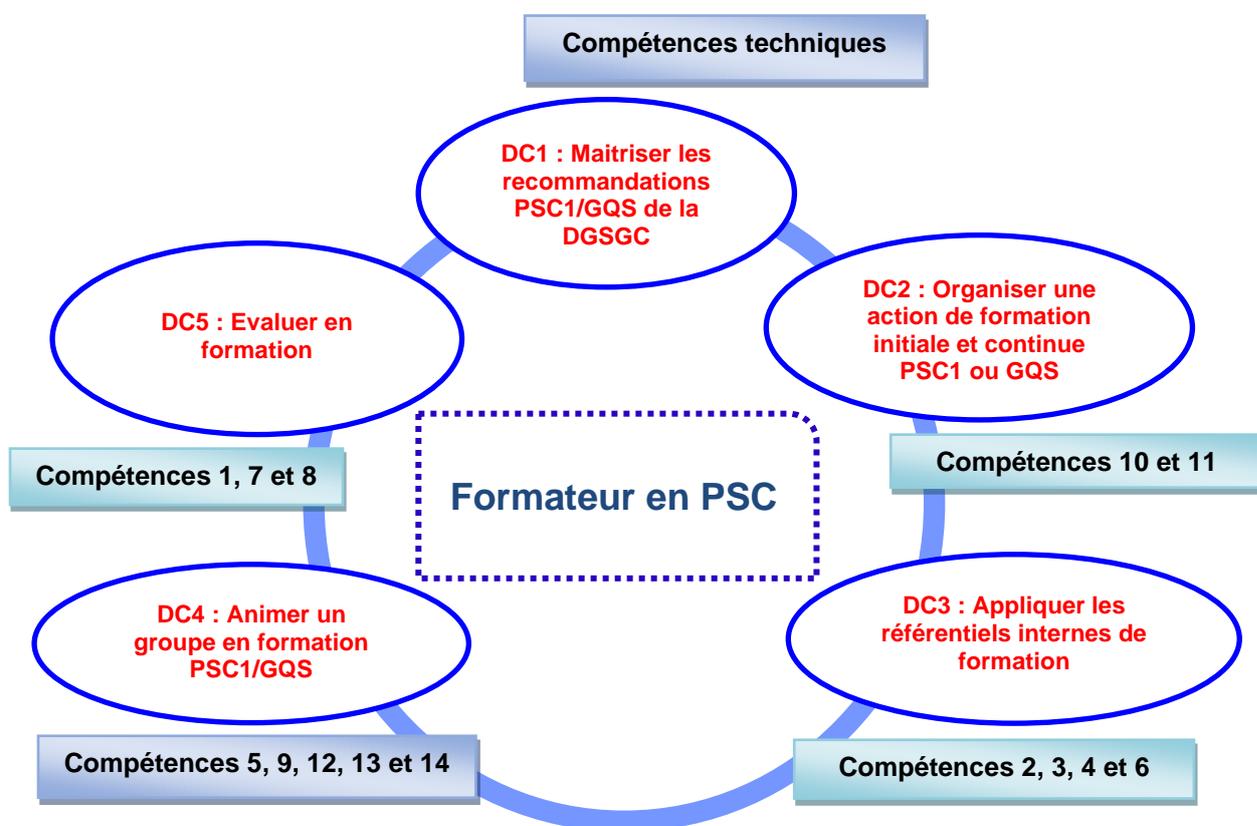


TABLEAU DES COMPÉTENCES ET DES MISES EN SITUATION

Domaines de compétences	Compétences	Compétences DGSCGC	Déclinaison Éducation nationale des compétences DGSCGC	Mises en situation				Le livret individuel « Action de formation d'apprenants de PSC ou GQS ».
				Séquences Pédagogiques mettant en œuvre :		Activités d'apprentissage : APG - APM	Activités d'application : CC	
				DTRP ou DCJIP	DCJIM et DCJI			
				X 1	X 2	X 1 minima	X 1 minima	
DC 1	CT	De maîtriser parfaitement les procédures et les techniques relatives aux gestes élémentaires de secours enseignés lors de la mise en œuvre de l'animation d'une séquence en PSC1, face à un groupe d'apprenants,			oui	oui	oui	-
DC 2	C10	D'adapter sa posture, en maîtrisant le contexte juridique ainsi que les règles établies par son autorité d'emploi, pour respecter et adapter la conduite de ses formations.	L'apprenant formateur maîtrise le contexte juridique ainsi que les règles établies par son autorité d'emploi dans le cadre de la mise en place d'une session de formation d'apprenants PSC1 et d'une session de formation d'apprenants GQS.		-	-	-	oui
	C11	De gérer la mise en place d'une formation, en respectant le cadre juridique, les procédures particulières à l'autorité d'emploi, les contraintes logistiques et les aspects administratifs, pour répondre aux besoins.	L'apprenant formateur gère la mise en place d'une formation d'apprenants PSC1 et d'une formation d'apprenants GQS en respectant le cadre juridique, les procédures particulières à l'autorité d'emploi, les contraintes logistiques et les aspects administratifs pour répondre aux besoins.		-	-	-	oui

Domaines de compétences	Compétences	Compétences DGSCGC	Déclinaison Éducation nationale des compétences DGSCGC	Mises en situation				Le livret individuel « Action de formation d'apprenants de PSC ou GQS ».	
				Séquences Pédagogiques mettant en œuvre :		Activités d'apprentissage: APG - APGM	Activités d'application : CC		
				DTRP ou DCJIP	DCJIM et DCJI				
				X 1	X 2				
DC 3	C2	En utilisant un support pédagogique et en respectant les règles de communication, pour faciliter la compréhension des apprenants et la construction des savoirs ;	L'apprenant formateur apporte des connaissances structurées en utilisant un support pédagogique et en utilisant au moins deux canaux de communication.	oui	possible	-	-		
		En explorant les savoirs antérieurs, éventuellement à l'aide d'un support pédagogique, pour permettre d'établir les liens avec les acquis et faciliter la compréhension des apprenants.	L'apprenant formateur explore les savoirs antérieurs des apprenants PSC1.	oui (AD)	-	-	-		
		En démontrant ou en dirigeant, en expliquant, en justifiant et en vérifiant la compréhension des apprenants, pour leur faire acquérir des techniques, des procédures et l'usage de matériels.	L'apprenant formateur démontre ou dirige, tout en justifiant et en vérifiant la compréhension des apprenants PSC1 pour leur faire acquérir des techniques, des procédures ainsi que l'usage des matériels.	oui (AA)	possible	-	-		
	C3	Organiser l'apprentissage des apprenants, en constituant des groupes, en contrôlant et en corrigeant si nécessaire les techniques et les procédures, pour permettre leur acquisition ou leur approfondissement.	L'apprenant formateur organise l'apprentissage des apprenants PSC1 conformément aux exigences pédagogiques contenues dans les référentiels EN.	possible sur DCJIM -	oui	-	-		
	C4	De placer les apprenants dans une situation proche de la réalité, en mettant en œuvre une simulation et en utilisant une évaluation formative, pour permettre à l'apprenant de mettre en œuvre les techniques apprises et de s'approprier les procédures.	L'apprenant formateur conçoit puis gère un cas concret pour évaluer l'apprenant PSC1.	-	-	oui	-		
	C6	De suivre un référentiel interne de formation et d'adapter si nécessaire les activités, en prenant en compte l'évolution de son groupe, afin de faciliter l'acquisition des connaissances, des procédures et des techniques par l'apprenant, pour lui permettre d'atteindre l'ensemble des objectifs du référentiel.	L'apprenant formateur respecte le RIFC PSC1 EN.	oui	oui	oui	-		

Domaines de compétences	Compétences	Compétences DGSCGC	Déclinaison Éducation nationale des compétences DGSCGC	Mises en situation				
				Séquences Pédagogiques mettant en œuvre :		Activités d'apprentissage : APG - APGM	Activités d'application : CC	Le livret individuel « Action de formation d'apprenants de PSC ou GQS ».
				DTRP ou DCJIP	DCJIM et DCJI			
				X 1	X 2	X 1 minima	X 1 minima	
DC 4	C5	De placer l'apprenant dans une situation de travail de groupe, en l'organisant et en donnant les consignes nécessaires, pour faciliter le partage et le transfert des connaissances.	L'apprenant formateur place les apprenants PSC1 dans une situation de travail de groupe, en l'organisant et en donnant les consignes nécessaires.	oui (DCJIM)	oui	oui	-	
	C9	D'établir une communication dans le cadre de la formation, en agissant sur les différents éléments de la communication, pour créer une relation pédagogique avec les apprenants et favoriser leurs apprentissages.	L'apprenant formateur utilise au minimum deux canaux de communication.	oui	possible	possible	-	
			L'apprenant formateur établit une relation dynamique et vivante afin de favoriser les apprentissages.	oui	possible	possible	-	
	C12	De positionner le groupe en situation d'apprentissage, en prenant en compte lesdites conditions, pour faciliter l'acquisition des savoirs.	L'apprenant formateur gère efficacement l'espace et le temps lors de ses prestations.	oui	oui	oui	-	
	C13	De gérer les comportements et les attitudes au sein du groupe, en utilisant les techniques de dynamique de groupe et de gestion des conflits, pour favoriser et faciliter la production et l'apprentissage.	L'apprenant formateur gère efficacement les comportements et les attitudes des apprenants PSC1 afin de faciliter les apprentissages.	oui	oui	oui	-	
	C14	D'utiliser les différents outils de communication et créer les supports pédagogiques adaptés, en respectant les règles d'utilisation des outils, des critères pertinents de création et d'utilisation de ces supports et les principes généraux de la communication, pour renforcer le message pédagogique et faciliter la compréhension et l'acquisition des savoirs.	L'apprenant formateur choisit avec pertinence ses outils et supports de communication.	oui	possible	oui	-	
L'apprenant formateur utilise efficacement les supports/outils.			oui	possible	oui	-		
DC 5	C1	D'évaluer le niveau des connaissances acquises et celles restant à acquérir par les apprenants, en utilisant un support pédagogique et en favorisant leur expression, pour établir les liens avec les savoirs antérieurs et adapter les activités suivantes.	L'apprenant formateur évalue le niveau des connaissances antérieures et celles restant à acquérir par l'apprenant PSC1.	oui	-	-	-	
	C7	D'évaluer l'apprenant, en utilisant différents types d'évaluation et d'outils pertinents, pour lui permettre de se situer dans la formation, pour mesurer le niveau d'atteinte de la compétence attendue ou pour décider de sa certification.	L'apprenant formateur utilise correctement les grilles d'évaluation et réalise une évaluation formative.	- oui (DCJIM)	oui	oui	-	
			L'apprenant formateur conduit méthodologiquement l'analyse de la prestation de son apprenant PSC1.		-	oui		
C8	De s'autoévaluer dans son rôle de formateur, en portant un regard critique sur ses actions de formation, pour maintenir et développer ses compétences.	L'apprenant formateur s'autoévalue avec discernement	oui	oui	oui	-		

DC 1 – Maîtriser les recommandations PSC1 de la DGSCGC				
Compétence visée : Compétences Techniques				
UE	Objectif pédagogique <i>L'apprenant est capable...</i>		Contenu de formation	Durée estimée
PICF et PAE FPSC				
CT	De maîtriser parfaitement les procédures et les techniques relatives aux gestes élémentaires de secours enseignées lors de l'animation d'une séquence en PSC1 ou GQS, face à un groupe d'apprenants, conformément aux recommandations de la DGSCGC.		☞ Les recommandations PSC1 et GQS de la DGSCGC	5 heures + mises en situation
<p>Les apprenants sont titulaires d'un certificat de compétences PSC1 datant de moins de 3 ans (ou équivalent) à la date d'entrée en formation. Afin d'acquérir, à l'issue de la formation de formateur, la parfaite maîtrise des procédures et des techniques relatives aux PSC1 et aux GQS, l'équipe pédagogique académique veille à élaborer des activités variées, synchrones ou asynchrones. Elle peut s'appuyer sur des outils de formation ouverte à distance au travers, par exemple, de la plateforme de formation mise à disposition par l'autorité d'emploi : des révisions/entraînements aux gestes à partir de vidéo(s) en ligne, des questionnaires, une réunion avec un médecin en classe virtuelle, un forum, un accompagnement avec un formateur/tuteur, etc... qui tout au long de la progression pédagogique permettent à l'apprenant d'acquérir cette compétence. Toutefois, l'usage de cette modalité de formation à distance est limité à 3 heures maximum. L'essentiel du temps est consacré à des ateliers, des mises en situation réelle en tout présentiel où la maîtrise des gestes et des procédures sera travaillée et évaluée.</p>				
Compétence visée : Compétences Techniques				
UE	Critère(s) d'évaluation		Modalités d'évaluation	Durée estimée
PICF				
Avoir suivi toutes les séquences de la formation				
PAE FPSC	CT	Toutes les techniques et les procédures sont réalisées conformément aux recommandations PSC1 de la DGSCGC.	La maîtrise des procédures et des techniques sera évaluée tout au long de la formation lors de : ☞ carrefours des techniques ; ☞ questionnaires ; ☞ mises en situation d'animation de tout ou partie d'une séquence pédagogique ; ☞ la participation à un cas concret comme sauveteur ; ☞ entretien (oral).	Tout au long de la formation
Dès lors qu'une procédure ou un geste technique est maîtrisé, le formateur de formateurs l'indique par une croix dans la case correspondante sur la « fiche individuelle d'évaluation sommative » en annexe. La compétence technique est acquise quand l'ensemble des procédures et gestes techniques ont été validés.				

Le carrefour des techniques peut poursuivre plusieurs objectifs.

En début de formation, le carrefour des techniques est un outil pédagogique qui permet de :

- consolider, renforcer et homogénéiser les bases techniques des apprenants ;
- valider la maîtrise des techniques des gestes de secours conformément aux Recommandations PSC1 de la DGSCGC.

Mise en œuvre :

- Organisation de groupes sous la responsabilité d'un formateur de formateur ;
- Chaque apprenant formateur réalise des gestes de premiers secours afin de les valider ;
- À la suite de chaque passage, le formateur de formateur valide ou invalide chaque technique individuellement ;
- Le formateur de formateur aura en charge de montrer la technique préconisée et conforme aux Recommandations PSC1.

Les gestes techniques non validés pourront être de nouveau validés au cours des autres activités de la formation initiale.

En cours de formation, le carrefour des techniques est un outil pédagogique qui permet de valider la maîtrise des techniques des gestes de secours conformément aux recommandations PSC1 de la DGSCGC.

Mise en œuvre :

- Réalisation du / des geste(s) sous la responsabilité d'un formateur de formateur ;
- Chaque apprenant formateur réalise le(s) geste(s) de premiers secours non validés ;
- A la suite de son passage, le formateur de formateur valide ou invalide chaque technique présentée.

DC 2 – Organiser une action de formation PSC1					
Compétences visées 10 et 11					
UE	Objectif pédagogique <i>L'apprenant est capable...</i>	Contenu de formation		Durée estimée	
PICF et PAE FPSC					
FORMATION	Compétences	C10	De maîtriser le contexte juridique ainsi que les règles établies par son autorité d'emploi dans le cadre de la mise en place d'une session de formation d'apprenants PSC1 ou d'une session de formation d'apprenants GQS.	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Les textes réglementaires de la DGSCGC, de la DGESCO et de l'académie : les tâches administratives, logistiques et financières avant, pendant et après une formation PSC1, GQS, conformément aux textes et aux différents échelons administratifs de l'autorité d'emploi. Gestion administrative d'une session PSC1 ou GQS à partir de l'application mise en place. ☞ L'apprenant formateur devra compléter, à partir de ses recherches sur le terrain, le livret « Action de formation PSC1 » remis par l'équipe pédagogique académique à partir du livret de base élaboré par l'équipe pédagogique nationale et adapté à son académie. Ce livret peut être réalisé tout au long de la formation de formateur PSC. ☞ L'apprenant sera accompagné dans la réalisation de ce livret par un formateur/tuteur. 	4 heures
		C11	De gérer la mise en place d'une formation d'apprenants PSC1 et d'une formation d'apprenants GQS en respectant le cadre juridique, les procédures particulières à l'autorité d'emploi, les contraintes logistiques et les aspects administratifs pour répondre aux besoins.		
Afin d'acquérir, à l'issue de la formation de formateur, les compétences 10 et 11. L'équipe pédagogique académique veille à élaborer des activités variées, synchrones ou asynchrones. Elle peut s'appuyer sur des outils de formation ouverte à distance au travers par exemple de la plateforme de formation mise à disposition par l'autorité d'emploi et proposer : un travail individuel en binôme ou en sous-groupe, la consultation de ressources, des espaces de travail avec une dépose de contribution, un questionnaire, un forum, une classe virtuelle, un accompagnement avec un formateur/tuteur,... qui tout au long de la progression pédagogique permettent à l'apprenant d'acquérir ces compétences. Toutefois, l'usage de cette modalité de formation à distance est limité à 3 heures 15 minutes maximum.					
Compétences visées 10 et 11					
UE	Critère(s) d'évaluation	Modalités d'évaluation		Durée estimée	
PICF					
Avoir suivi toutes les séquences de la formation					
CERTIFICATION	PAE FPSC	C10	L'apprenant formateur maîtrise le contexte juridique ainsi que les règles établies par son autorité d'emploi dans le cadre de la mise en place d'une session de formation d'apprenants PSC1 ou d'une session de formation d'apprenants GQS.	<ul style="list-style-type: none"> ☞ L'apprenant formateur présente, au(x) formateur(s) de formateurs, son livret individuel « Action de formation avec un volet PSC1 et GQS » complété conformément aux attendus de l'académie. 	15 minutes
		C11	L'apprenant formateur gère la mise en place d'une formation d'apprenants PSC1 et d'une formation d'apprenants GQS en respectant le cadre juridique, les procédures particulières à l'autorité d'emploi, les contraintes logistiques et les aspects administratifs pour répondre aux besoins.		
La réalisation du livret « Action de formation PSC1 » est propre à chaque apprenant et doit être en lien direct avec son environnement professionnel. Il doit lui permettre de réunir tous les éléments utiles à la mise en place d'une action de formation PSC1 dans son établissement dès l'obtention du certificat de compétences de formateur en PSC.					
Le niveau d'acquisition des compétences 10, 11 sera reporté directement sur « la fiche individuelle d'évaluation sommative des compétences » en annexe.					

DC 3 – Appliquer le RIFC de l'Education Nationale au PSC1			
Compétences visées 2, 3, 4 et 6			
UE	Objectif pédagogique <i>L'apprenant est capable...</i>	Contenu de formation	Durée estimée
PICF et PAE FPSC			
FORMATION	Compétences	2.1 D'apporter des connaissances structurées en respectant les règles de communication pour faciliter la compréhension des apprenants et la construction des savoirs en utilisant un support pédagogique et en utilisant au moins deux canaux de communication.	7 heures + mises en situation
		2.2 D'explorer les savoirs antérieurs pour permettre d'établir les liens avec les acquis et faciliter la compréhension des apprenants.	
		2.3 De démontrer en expliquant ou en dirigeant, en justifiant et en vérifiant la compréhension des apprenants, pour leur faire acquérir des techniques, des procédures et l'usage de matériels en PSC1 et en GQS.	
		C3 D'organiser l'apprentissage des apprenants en PSC1, conformément aux exigences pédagogiques contenues dans les référentiels EN.	
		C4 De concevoir et gérer un cas concret pour évaluer l'apprenant PSC1.	
		C6 De respecter le référentiel interne de formation PSC1 de l'EN.	
		<ul style="list-style-type: none"> ☞ Notions : Construction des savoirs et processus de mémorisation-Pédagogie active - Méthode interrogative - Situation pédagogique - Mise en situation d'accident simulé. ☞ Activités pédagogiques : Intérêts, techniques pédagogiques associées ; ☞ Modalités de mise en œuvre des techniques pédagogiques ; ☞ Mise en pratique lors de la préparation et l'animation de séquences pédagogiques. ☞ Référentiels internes de formation et de certification PSC1 de l'EN ; ☞ Progressions pédagogiques. 	
<p>Afin d'acquérir, à l'issue de la formation de formateur, les compétences 2, 3, 4 et 6, l'équipe pédagogique académique veille à élaborer des activités variées, synchrones ou asynchrones. Elle peut s'appuyer sur des outils de formation ouverte à distance au travers, par exemple, de la plateforme de formation mise à disposition par l'autorité d'emploi et proposer : un travail individuel, en binôme ou sous-groupe, la consultation de ressources, des espaces de travail avec dépôt de contribution, un questionnaire, un forum, une classe virtuelle, un accompagnement formateur/tuteur, etc., qui tout au long de la progression pédagogique permettent à l'apprenant d'acquérir ces compétences.</p> <p>Toutefois, l'usage de cette modalité de formation à distance est limité à 5 heures maximum. L'essentiel du temps étant consacré à l'animation des mises en situation. À la suite de celles-ci, des compléments de connaissances seront apportés par le groupe et les formateurs de formateurs.</p>			

Compétences visées 2, 3, 4 et 6				
UE	Critère(s) d'évaluation		Modalités d'évaluation	Durée estimée
PICF	Avoir suivi toutes les séquences de la formation			
PAE FPSC	C2	L'apport des connaissances est structuré, explore les savoirs antérieurs, démontre en expliquant ou en dirigeant, en justifiant et en vérifiant la compréhension des apprenants lors de l'animation d'au moins une séquence pédagogique sur deux.	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Chaque apprenant (élève formateur PSC) prépare et anime au moins : <ul style="list-style-type: none"> - deux séquences pédagogiques (hors atelier pratique du geste et activité d'application) permettant d'atteindre les objectifs mentionnés dans l'annexe 1 ; au début de l'animation, il replace le groupe dans la progression pédagogique de la formation PSC1 et fait le lien avec l'activité suivante à l'issue de l'animation ; - une activité d'apprentissage sur l'atelier pratique du geste en miroir ou non ; - une activité d'application avec cas concrets. 	Tout au long de la formation lors des mises en situation
	C3	Un atelier pratique est correctement organisé, les consignes sont données, les gestes et procédures sont contrôlés et corrigés pour tous les apprenants.		
	C4	La situation choisie est crédible et permet de restituer les procédures correspondantes au contexte visé sur au moins un cas concret.		
	C6	Respecte le référentiel interne de formation PSC1 de l'éducation nationale sur au moins trois mises en situation.		
<p>L'équipe pédagogique académique, lors de l'écriture du scénario pédagogique de la formation initiale de formateur PSC, s'assure que l'intégralité des contenus issus des recommandations PSC1 et du RIF PSC1 EN soit traitée (parties et progressions pédagogiques). Afin d'enrichir ses connaissances et ses pratiques, chaque apprenant doit préparer et animer des mises en situations dont les parties et les techniques pédagogiques sont variées. Le report de l'évaluation s'effectue sur la « fiche d'évaluation formative » puis sur « la fiche d'évaluation sommative des mises en situation ».</p>				

DC 4 – Animer un groupe en PSC1				
Compétences visées 5, 9, 12, 13 et 14				
UE	Objectif pédagogique <i>L'apprenant est capable...</i>	Contenu de formation	Durée estimée	
PICF et PAE F PSC				
Compétences	C5	De placer les apprenants PSC1 ou GQS dans une situation de travail de groupe, en l'organisant et en donnant les consignes nécessaires.	Principes et caractéristiques du travail de groupe (définition d'un groupe, intérêt, organisation...).	
	C9	D'établir une relation dynamique et vivante afin de favoriser les apprentissages.	Principes et règles de la communication (schéma de la communication, le verbal et le non verbal...).	
	C12	De positionner le groupe en situation d'apprentissage, en gérant l'espace et le temps lors de ses prestations.	Agencement de l'espace : finalité, modalités, matériels, ... Le temps de formation.	
	C13	De gérer les comportements et les attitudes des apprenants PSC1 au sein du groupe, afin de faciliter les apprentissages en utilisant les techniques de dynamique de groupe et de gestion des conflits, pour favoriser et faciliter la production et l'apprentissage.	Personnalités dans un groupe - dynamique de groupe - Conflits : types et résolutions.	2 heures + mises en situation
	C14	D'utiliser les différents outils de communication et créer les supports pédagogiques adaptés, en respectant les règles d'utilisation des outils, des critères pertinents de création et d'utilisation de ces supports et les principes généraux de la communication, pour renforcer le message pédagogique et faciliter la compréhension et l'acquisition des savoirs.	Outils de communication : définition – rôle – types - usages – limites (ex : messagerie académique, plateforme de formation, espace collaboratif, application de gestion des sessions en ligne, etc.) Mise en pratique de leur utilisation dans le cadre de la formation des apprenants PSC1 / GQS et de leur formation de formateur.	
Afin d'acquérir, à l'issue de la formation de formateur, les compétences 5, 9, 12, 13 et 14, l'équipe pédagogique académique veille à élaborer des activités variées, synchrones ou asynchrones. Elle peut s'appuyer sur des outils de formation ouverte à distance au travers, par exemple, de la plateforme de formation mise à disposition par l'autorité d'emploi : travail individuel, en binôme ou en trinôme, consultation de ressources, questionnaire, jeu de rôle, jeu, forum, classe virtuelle, ... qui tout au long de la progression pédagogique permettent à l'apprenant d'acquérir ces compétences.				
Toutefois, l'usage de cette modalité de formation à distance est limité à 1 heure 30 maximum , l'essentiel du temps étant consacré à l'animation des mises en situation. À la suite de celles-ci, des compléments de connaissances seront apportés par le groupe et les formateurs de formateurs.				

Compétences visées 5, 9, 12, 13 et 14				
UE	Critère(s) d'évaluation		Modalités d'évaluation	Durée estimée
PICF	Avoir suivi toutes les séquences et réalisé toutes les activités de la formation			
PAE FPSC	C5	Donne des consignes claires et explique l'organisation suivie aux apprenants sur au moins deux mises en situation.	☞ Chaque apprenant (élève formateur PSC) prépare et anime au moins : - deux séquences pédagogiques (hors atelier pratique du geste et activité d'application) permettant d'atteindre les objectifs mentionnés dans l'annexe « séquences pédagogiques et supports d'évaluation ; au début de l'animation, il replace le groupe dans la progression pédagogique de la formation PSC1 et fait le lien avec l'activité suivante à l'issue de l'animation ; - une activité d'apprentissage sur l'atelier pratique du geste en miroir ou non ; - une activité d'application : cas concrets.	Mises en situation tout au long de la formation
	C9	Utilise un langage clair, précis et adapté sur au moins deux mises en situation.		
	C12	Gère l'espace et le temps sur au moins trois mises en situation.		
	C13	Gère un groupe d'apprenants PSC1 sur au moins trois mises en situation.		
	C14	Utilise de manière conforme et pertinente les supports pédagogiques variés et adaptés sur au moins deux mises en situation.		
<p>L'équipe pédagogique académique, lors de l'écriture du scénario pédagogique de la formation initiale de formateur PSC, s'assure que l'intégralité des contenus issus des recommandations PSC1 et du RIF PSC1 EN soit traitée (parties et progressions pédagogiques). Afin d'enrichir ses connaissances et ses pratiques, chaque apprenant doit préparer et animer des mises en situations dont les parties et les techniques pédagogiques sont variées. Le report de l'évaluation s'effectue sur la fiche d'évaluation formative de l'annexe puis sur la fiche d'évaluation sommative des mises en situation en annexe.</p>				

CERTIFICATION

DC 5 – Évaluer en formation PSC1				
Compétences visées 1, 7 et 8				
UE	Objectif pédagogique <i>L'apprenant est capable...</i>	Contenu de formation		Durée estimée
FORMATION				
PICF et PAE FPSC				
Compétences	C1	Évaluer le niveau des connaissances acquises et celles restant à acquérir par les apprenants PSC1.	<ul style="list-style-type: none"> ☞ L'évaluation en PSC1 : définition(s), intérêt, lien avec la progression pédagogique ; différents types d'évaluation : diagnostique, formative, sommative, certificative, auto-évaluation ; critères, outils et supports. ☞ formation continue ; auto formation (maintien, actualisation et développement des connaissances et des compétences). 	2 heures + mises en situation
	C7	Utiliser correctement les grilles d'évaluation et réalise une évaluation formative.		
	C8	S'autoévaluer dans son rôle de formateur PSC.		
<p>Les modalités d'apprentissage peuvent être variées : en tout présentiel ou en partie FOAD. Toutefois, l'usage de cette modalité de formation à distance est limité à 1 heure 15 maximum, l'essentiel du temps étant consacré à l'animation des mises en situation. À la suite de celles-ci, des compléments de connaissances seront apportés par le groupe et les formateurs de formateurs.</p>				
CERTIFICATION				
Compétences visées 1, 7 et 8				
UE	Critère(s) d'évaluation	Modalités d'évaluation		Durée estimée
PICF				
Avoir suivi toutes les séquences et réalisé toutes les activités de la formation				
PAE FPSC	C1	Évalue de façon pertinente le niveau des connaissances acquises et celles restant à acquérir par les apprenants sur au moins une situation en formation PSC1 lors de l'animation d'une séquence pédagogique.	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Chaque apprenant (élève formateur PSC) prépare et anime au moins : <ul style="list-style-type: none"> - deux séquences pédagogiques (hors atelier pratique du geste et activité d'application) permettant d'atteindre les objectifs mentionnés dans l'annexe 1 ; au début de l'animation, il replace le groupe dans la progression pédagogique de la formation PSC1 et fait le lien avec l'activité suivante à l'issue de l'animation ; - une activité d'apprentissage sur l'atelier pratique du geste en miroir ou non ; - une activité d'application : cas concrets. 	Mises en situation tout au long de la formation
	C7	Réalise une évaluation formative pertinente des apprenants PSC1 sur au moins trois mises en situation en utilisant correctement les grilles d'évaluation.		
	C8	S'autoévalue de manière pertinente sur au moins trois mises en situation dans son rôle de formateur PSC.		
<p>L'équipe pédagogique académique, lors de l'écriture du scénario pédagogique de la formation initiale de formateur PSC, s'assure que l'intégralité des contenus issus des recommandations PSC1 et du RIF PSC1 EN soit traitée (parties et progressions pédagogiques). Afin d'enrichir ses connaissances et ses pratiques, chaque apprenant doit préparer et animer des mises en situations dont les parties et les techniques pédagogiques sont variées. Le report de l'évaluation s'effectue sur la fiche d'évaluation formative de l'annexe puis sur la fiche d'évaluation sommative des mises en situation en annexe.</p>				

ANNEXES

Annexe : Séquences pédagogiques et supports d'évaluation

Chaque apprenant(e) formateur PSC prépare et anime au moins :

- Une séquence pédagogique incluant un atelier pratique du geste APG ou APM ;
- Une séquence pédagogique incluant une démonstration commentée justifiée interactive participative (DCJIP) ;
- Une séquence pédagogique incluant une démonstration commentée justifiée interactive en miroir (DCJIM) ;
- Une démonstration commentée justifiée interactive (DCJI) ;
- Une séquence pédagogique incluant un cas concret (CC).

Le responsable pédagogique devra attester que :

- L'intégralité des techniques pédagogiques du RIFC PSC1 ont été mises en œuvre lors de la formation devant l'ensemble des candidats ;
- L'intégralité des compétences attendues du sauveteur PSC1 ont été abordées.

Il est conseillé que chaque participant déroule une de ses prestations sur la partie « perte de connaissance » ou sur la partie « arrêt cardiaque ».

Les candidats n'ayant pas validé toutes les compétences à l'issue des cinq mises en situation obligatoires devront se voir proposer, *a minima* une mise en situation complémentaire.

Au début de l'animation, il replace le groupe dans la progression pédagogique de la formation PSC1 et fait le lien avec l'activité suivante à l'issue de l'animation conformément au scénario 1 ou 2. Le scénario 1 est à privilégier lors de la formation.

L'intégralité des recommandations PSC1 (les compétences PSC1 référencées par la nomenclature A1, B1, ... K2) devra être traitée au cours de la formation au travers des progressions pédagogiques proposées.

Le contenu des guides GQS, en vigueur, devra être abordé lors de la formation de formateur en Prévention et Secours Civiques.

Le continuum de formation APS, GQS, PSC1 devra être acquis par les nouveaux formateurs PSC.

Annexe : Fiche individuelle d'évaluation de mise en situation – PAE F-PSC

NOM et prénom de l'apprenant(e) : ...

Date : ...

Mise en situation n°	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	Obligatoire								

Journée n°		Scénario n° :	1 ou 2	Compétence(s) attendue(s) (ex : D2)			
------------	--	---------------	--------	-------------------------------------	--	--	--

Partie :	Alerte	Alerte et protection	Arrêt cardiaque	Brûlure	Hémorragie	Malaise	Obstruction VA	Perte de connaissance	Plaies	Protection	Traumatisme
----------	--------	----------------------	-----------------	---------	------------	---------	----------------	-----------------------	--------	------------	-------------

Activité	Découverte	Découverte / Apprentissage		Apprentissage							Application	
Technique(s) pédagogique(s)	Tour de table	DCJIP	EI	DTRP	DTR	DCJI	DCJIM	TT	APGM	APG	Tour de table	Cas concret
C non évaluables	3-4-5-7	3-4-7	3-4-5-7	1-2-3-4-5-7	1-2-3-4-5-7	3-4-5-7	4	1-3-4	1-4	1-4	2-3-4	1-2-3

		Abrégé des Critères d'évaluation tableau p11 à 13				Observations						
		A	a	na	NA	<small>(si une compétence n'est pas évaluée la coder NE)</small>						
Compétences	C1	Évalue le niveau des connaissances acquises et celles restant à acquérir										
	C2	Apporte des connaissances structurées en explorant et justifiant										
	C3	Organise l'apprentissage des apprenants en PSC1										
	C4	Place les apprenants dans une situation proche de la réalité et réalise une évaluation formative pertinente										
	C5	Place l'apprenant dans une situation de travail de groupe afin de faciliter les apprentissages										
	C6	Suit le référentiel interne de formation PSC – adapte si nécessaire les activités en fonction du groupe										
	C7	Réalise une évaluation formative pertinente										
	C8	S'auto-évalue avec discernement dans son rôle de formateur PSC										
	C9	Établit une communication en agissant sur les différents éléments de la communication										
	C12	Positionne le groupe en situation d'apprentissage en gérant le temps et l'espace										
	C13	Gère les comportements et les attitudes au sein du groupe afin de faciliter les apprentissages										
	C14	Utilise de manière pertinente et adapté les différents outils de communication ou/et créer les supports										
	CT	Réalise les techniques et les procédures conformément aux recommandations										

A	Atteint sans réserve	a	Atteint malgré quelques erreurs sans incidences sur l'apprenant PSC1
na	Non atteint car des erreurs avec des incidences sur l'apprenant PSC1	NA	Non Atteint car non maîtrisé

Proposition(s) d'amélioration du formateur :

NOM, prénom et signature du formateur de formateurs :

Signature de l'apprenant(e) :

Annexe : Fiche individuelle d'évaluation sommative des mises en situations – PAE F-PSC

Académie de :

Date de la session : du

au

Lieu :

NOM et Prénom de l'apprenant(e) :

Mise en situation ¹		1	2	3	4	5	6	7	8	9	Minima atteint par type de technique pédagogique		
Technique pédagogique ¹		APG (M) DCJIP DCJI DCJIM CC	OUI	NON									
Compétence PSC1 attendue ²											Acquisition de la compétence à l'issue des mises en situation		
Jour ³													
Compétences	C1	ACQUIS									OUI ⁵	NON	
		NON ACQUIS											
	C2	ACQUIS										OUI	NON
		NON ACQUIS											
	C3	ACQUIS										OUI	NON
		NON ACQUIS											
	C4	ACQUIS										OUI	NON
		NON ACQUIS											
	C5	ACQUIS										OUI	NON
		NON ACQUIS											
	C6	ACQUIS										OUI	NON
		NON ACQUIS											
	C7	ACQUIS										OUI	NON
		NON ACQUIS											
	C8	ACQUIS										OUI	NON
		NON ACQUIS											
	C9	ACQUIS										OUI	NON
		NON ACQUIS											
	C12	ACQUIS										OUI	NON
		NON ACQUIS											
	C13	ACQUIS										OUI	NON
		NON ACQUIS											
	C14	ACQUIS										OUI	NON
		NON ACQUIS											

¹ Entourer ou surligner l'élément correspondant² Préciser en notant par exemple « A1 »³ Préciser en notant par exemple « 2 pour la deuxième journée de formation »⁴ ACQUIS = (A) Atteint sans réserve ou (a) atteint malgré quelques erreurs sans incidence sur l'apprenant ; NON ACQUIS =(na) Non atteint car des erreurs avec des incidences sur l'apprenant ou (NA) Non Atteint car non maîtrisé⁵ Rayer la mention inutile

Annexe : Critères d'acquisition des compétences

Mise en situation	Cinq mises en situation minimum	Mise(s) en situation(s) complémentaire(s)	Minima atteint par type de technique pédagogique		
Type de technique pédagogique réalisée	L'apprenant devra avoir réalisé au minimum une activité d'apprentissage du geste (APG), une activité utilisant une DCJIP, une activité utilisant une DCJI, une activité utilisant une DCJIM et une activité d'application (Cas Concret)		OUI	NON	
Compétence PSC1 attendue	Numéro(s) de la compétence PSC1 préparée et animée		Acquisition de la compétence à l'issue des mises en situation		
Journée de formation	Numéro de la journée de formation : ex : si une session sur 9 jours, l'animation de la séquence 2 a eu lieu en J 4				
Critères d'acquisition des compétences (réussite minimum)					
Compétences	C1	Compétences acquises	Évalue de façon pertinente le niveau des connaissances acquises et celles restant à acquérir par les apprenants en formation lors de l'animation de séquence sur au moins une mise en situation.	1	Niveau d'acquisition à reporter sur la fiche individuelle d'évaluation sommative (annexe 5)
	C2		Apport de connaissances structuré lors de l'animation d'au moins une séquence pédagogique.	1	
	C3		Un atelier pratique est correctement organisé, les consignes sont données, les gestes et procédures sont contrôlés et corrigés pour tous les apprenants.	1	
	C4		La situation choisie est crédible et permet de restituer les procédures correspondantes au contexte visé sur au moins un cas concret.	1	
	C5		Donne des consignes claires et explique l'organisation suivie aux apprenants sur au moins deux mises en situation.	2	
	C6		Respecte le référentiel interne de formation PSC1 de l'éducation nationale sur au moins trois mises en situation.	3	
	C7		Réalise une évaluation formative pertinente des apprenants PSC1 sur au moins deux mises en situation.	2	
	C8		S'auto évalue de manière pertinente sur au moins trois mises en situation.	3	
	C9		Etablit une communication en agissant sur les différents éléments de la communication sur au moins deux situations.	2	
	C12		Gère l'espace et le temps sur au moins trois mises en situation.	3	
	C13		Gère un groupe d'apprenants PSC1 sur au moins trois mises en situation.	3	
	C14		Utilise de manière conforme les supports pédagogiques variés et adaptés sur au moins deux mises en situation.	2	

Les candidats, n'ayant pas validé toutes les compétences à l'issue des cinq mises en situation obligatoires devront se voir proposer a minima une mise en situation complémentaire.

NOM, prénom et signature du responsable pédagogique :

Signature de l'apprenant(e) :

Annexe : Fiche individuelle d'évaluation sommative de maîtrise des procédures et techniques

Académie de ...

Date de la session : du ...

au ...

Lieu : ...

NOM et Prénom de l'apprenant(e) : ...

Dès que la procédure ou le geste est considéré comme maîtrisé, cocher la case correspondante

Procédures	Maîtrise les procédures				n°	Gestes techniques	Maîtrise les gestes techniques lors...			
	Quest.	FOAD	Mise S.	Oral			Carrefour	Mise S.	APG	Sauv.
10	Alerte et protection des populations									
20	Protection									
30	Alerte									
40	Obstruction des voies aériennes par un corps étranger				41	Claques dans le dos chez l'adulte				
					42	Claques dans le dos chez l'enfant				
					43	Claques dans le dos chez le nourrisson				
					44	Compressions abdominales chez l'adulte ou l'enfant				
					45	Compressions thoraciques chez l'adulte obèse ou la femme enceinte				
					46	Compressions thoraciques chez le nourrisson				
50	Hémorragies externes				51	Compression locale par compression directe				
					52	Compression locale par pansement compressif				
					53	Pose d'un garrot				
60	Plaies									
70	Brûlures									
80	Traumatisme				81	Maintien de la tête (peut être vu avec les plaies graves)				
90	Malaise									
100	Perte de connaissance				101	Libération des voies aériennes chez l'adulte ou l'enfant				
					102	Libération des voies aériennes chez le nourrisson				
					103	Position latérale de sécurité chez l'adulte ou l'enfant				
					104	Position latérale de sécurité chez le nourrisson				
110	Arrêt cardiaque				111	Compressions thoraciques chez l'adulte				
					112	Compressions thoraciques chez l'enfant				
					113	Compressions thoraciques chez le nourrisson				
					114	Insufflations chez l'adulte ou l'enfant				
					115	Insufflations chez le nourrisson				
					116	Défibrillation chez l'adulte				
					117	Défibrillation chez l'enfant ou le nourrisson				

DC 1	CT	L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE ATTESTE QUE L'APPRENANT FORMATEUR MAITRISE TOUTES LES PROCEDURES ET LES TECHNIQUES RELATIVES AUX GESTES ÉLÉMENTAIRES DE SECOURS	OUI ¹	NON ¹
------	----	--	------------------	------------------

(1) Rayer le NON dès que l'intégralité des procédures et des gestes techniques est validée. A reporter sur la fiche individuelle d'évaluation sommative de l'annexe 5

NOM, Prénom et signature du responsable pédagogique :

Signature de l'apprenant(e) :

Annexe : Fiche individuelle d'évaluation sommative des compétences PAE FPSC

Académie de

Date de la session : du _____ au _____ Lieu : _____

NOM Prénom de l'apprenant (e) :

(1) Rayer la mention inutile et (2) les deux critères doivent avoir obtenu un OUI pour valider la compétence.

Compétences	Report des annexes	Niveau d'acquisition de la compétence	
C 1	Annexe « Fiche individuelle d'évaluation sommative des mises en situation PAE F-PSC »	OUI ¹	NON ¹
C 2		OUI	NON
C 3		OUI	NON
C 4		OUI	NON
C 5		OUI	NON
C 6		OUI	NON
C 7		OUI	NON
C 8		OUI	NON
C 9		OUI	NON
C10	L'apprenant formateur présente, au(x) formateur (s) de formateurs, son livret individuel « Action de formation PSC1 » complété conformément aux attendus de l'académie.	OUI	NON
C11		OUI	NON
C12	Annexe « Fiche individuelle d'évaluation sommative des mises en situation PAE F-PSC »	OUI	NON
C13		OUI	NON
C14		OUI	NON
C T	Annexe « Fiche individuelle d'évaluation sommative de maîtrise des procédures et techniques »	OUI	NON
Avis de l'équipe pédagogique sur l'aptitude ou l'inaptitude du candidat à contextualiser ses compétences de formateur au domaine particulier de l'enseignement à la prévention des risques et à l'apprentissage des gestes élémentaires de secours.		Apte ¹	Inapte ¹
<u>Commentaires de l'équipe de formation :</u>			

NOM Prénom et signature du responsable pédagogique :

Signature de l'apprenant(e) :

Annexe : Fiche Collective de suivi de Formation PAE FPSC 1/2

Académie de

Date de la session : du

au

Lieu :

NOM Prénom de l'apprenant (e) :

(1) Rayer la mention inutile et (2) les deux critères doivent avoir obtenu un OUI pour valider la compétence.

Les compétences attendues du sauveteur PSC1 ont été abordées lors de la formation du F-PSC.			
A1	Le sauveteur identifie le signal d'alerte, et indique les principales mesures de protection à prendre.	OUI ¹	NON ¹
B1	Face à un danger contrôlable, le sauveteur supprime ou d'écarte le danger de façon permanente pour assurer sa protection, celle de la victime et celle des autres personnes	OUI ¹	NON ¹
B2	Face à un danger non contrôlable ou persistant, le sauveteur indique pourquoi et comment réaliser un dégagement d'urgence d'une victime de la zone dangereuse.	OUI ¹	NON ¹
B3	Face à une attaque terroriste ou une situation de violence, le sauveteur applique les consignes nationales	OUI ¹	NON ¹
C1	Le sauveteur assure la transmission de l'alerte au service le plus adapté.	OUI ¹	NON ¹
D1	Le sauveteur reconnaît les signes d'une obstruction partielle des voies aériennes et adopte la bonne conduite à tenir devant une victime qui présente cette détresse.	OUI ¹	NON ¹
D2	Le sauveteur réalise l'enchaînement des techniques de désobstruction des voies aériennes devant une victime adulte ou un grand enfant présentant une obstruction grave.	OUI ¹	NON ¹
D3	Le sauveteur réalise l'enchaînement des techniques de désobstruction des voies aériennes chez la victime qui peut tenir sur la cuisse du sauveteur ou la victime qui tenir sur l'avant-bras du sauveteur (petit enfant et nourrisson) présentant une obstruction grave	OUI ¹	NON ¹
E1	Le sauveteur réalise une compression locale de l'endroit qui saigne abondamment afin d'arrêter le saignement.	OUI ¹	NON ¹
E2	Le sauveteur réalise une compression à distance de l'endroit qui saigne abondamment afin d'arrêter le saignement.	OUI ¹	NON ¹
E3	Le sauveteur effectue le choix de la conduite à tenir attendue afin d'éviter une aggravation devant un saignement du nez ou une victime qui vomit ou crache du sang.	OUI ¹	NON ¹
F1	Face à une victime qui présente une plaie, le sauveteur reconnaît la gravité de celle-ci et l'installe en position d'attente.	OUI ¹	NON ¹
F2	Face à une plaie simple, le sauveteur agit et conseille avec discernement.	OUI ¹	NON ¹
G1	Le sauveteur arrose à l'eau une brûlure venant de se produire, identifie sa gravité et recourt à un avis médical si nécessaire.	OUI ¹	NON ¹
G2	Le sauveteur agit face à une personne, victime d'une brûlure par projection de produits chimiques sur les vêtements, la peau ou l'œil, par ingestion d'un produit chimique, par électrisation, par inhalation.	OUI ¹	NON ¹
H1	Le sauveteur évite toute mobilisation d'une personne victime d'un traumatisme au niveau de la tête, du thorax, de l'abdomen, de la colonne vertébrale ou des membres, jusqu'à l'arrivée des secours.	OUI ¹	NON ¹
I1	Le sauveteur reconnaît les différents signes d'un malaise, identifie ce malaise et agit en conséquence.	OUI ¹	NON ¹
J1	Le sauveteur, face à une victime qui a perdu connaissance qui respire, maintient ses voies aériennes libres, en attendant les secours.	OUI ¹	NON ¹
J2	Le sauveteur, après avoir reconnu l'inconscience chez un nourrisson, maintient la liberté des voies aériennes de celui-ci.	OUI ¹	NON ¹
K1	Le sauveteur met en œuvre une réanimation cardio-pulmonaire, avec ou sans un défibrillateur automatisé externe, chez un adulte qui a perdu connaissance et qui ne respire plus.	OUI ¹	NON ¹
K2	Le sauveteur met en œuvre une réanimation cardio-pulmonaire (RCP), avec ou sans un défibrillateur automatisé externe (DAE), chez un enfant ou un nourrisson qui a perdu connaissance et qui ne respire plus.	OUI ¹	NON ¹

NOM Prénom et signature du responsable pédagogique :

Signature de l'apprenant(e) :

Annexe : Fiche Collective de suivi de Formation PAE FPSC 2/2

Académie de

Annexe : Organisation matérielle

La réussite d'une action de formation ne dépend pas que du contenu de celle-ci et de son adéquation avec les attentes des stagiaires. Les conditions matérielles et logistiques dans lesquelles la formation va se dérouler sont extrêmement importantes.

Plateforme de formation

Un travail en étroite collaboration avec l'équipe chargée de la FOAD académique est à anticiper. L'équipe pédagogique doit s'appropriier les outils mis à disposition afin de proposer des activités adaptées à leur démarche pédagogique. L'appropriation est également à envisager du côté des apprenants.

Salles de formation (disponibles durant l'intégralité de la formation)

- Une salle de taille adaptée (plénière) à celle du groupe d'apprenants qui permet au(x) formateur(s) de formateurs de se déplacer et de faire rapidement et aisément évoluer l'espace de travail ; des sanitaires à proximité ;
- Des salles à proximité dédiée(s) au travail de groupe et équipées de :
 - tables et chaises en nombre pour favoriser la prise de notes, la dépose du matériel...
 - prises électriques en nombre suffisant et bien placées ;
 - éclairage se rapprochant de la lumière du jour, des murs clairs, des fenêtres disposant d'un moyen d'occultation, d'une bonne isolation phonique ;
 - tableau blanc, de feutres marqueurs adaptés de différentes couleurs, d'un tableau papier,
 - écran mural (à défaut un écran de projection), d'un vidéoprojecteur, d'un micro-ordinateur, des connexions internet, en fonction de l'équipe pédagogique académique, etc.

Le responsable pédagogique et le(s) formateur(s) prévoient également

- Feuilles d'émergence, programme, règlement intérieur, textes réglementaires relatifs à la formation, fiches d'évaluation de la formation, états de frais, attestations de présence/de réussite ;
- Matériel adapté à la contextualisation de la formation ;
- Feutres, scotch, punaises, aimants, boîtes de transparents, chevalets, badges, ramettes de papier, clés USB, rallonges électriques, multiprises, rouleaux de papier, DVD...

Kit matériel pédagogique minimum

- les recommandations de la DGSCGC, relatives à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » ;
- les référentiels internes de formation et de certification de l'Éducation nationale, relatifs à l'unité d'enseignement PSC1 ;
- des fiches individuelles de suivi et de certification (annexes) ;
- des fiches de Cas Concrets avec leurs fiches d'évaluation ;
- des attestations de réussite ou de présence (dans l'attente de l'obtention du certificat de compétences PSC1) ;
- 1 mannequin "adulte", 1 mannequin "enfant" et 1 mannequin "nourrisson" permettant de contrôler la conformité des gestes techniques conformément aux recommandations de la DGSCGC avec peaux de visage individuelles pour chaque mannequin et chaque participant ou des écrans faciaux protecteurs individuels ;
- le kit de Mini-mannequins permet de réaliser une activité en miroir ;
- 1 défibrillateur de démonstration « pédagogique » avec les accessoires ;
- 1 maquette de tête ;
- trousse de maquillage avec flacons de sang, plasto-nat, fard de couleur, effets cloques et sueurs, fausses plaies, démaquillant, pinceaux, éponges, ...
- Si sol fragile ou difficilement lessivable, prévoir 1 bâche plastique translucide (simulations avec du sang) + 1 rouleau d'adhésif grand format pour coller au sol la bâche ;
- trousse de secours pour gérer : plaie simple, plaie hémorragique, brûlure simple ;
- matérialisation :
 - petit matériel sécurisé pour la mise en scène des situations (faux couteau, vêtements usagés, ...) ;
 - banque de données de photos à projeter soit de lieux pour les mises en situation d'accident simulé, soit d'aide à la justification ;
 - matériel de projection et matériel audio (SNA) ;
- matériel pour pansement compressif et garrots.
- une protection buccale (du sauveteur) ;

Matériel pédagogique complémentaire

Pictogrammes, planches illustrées, classeur de formation du formateur PSC1, clé USB de formation, mannequins et DAE supplémentaires avec leur matériel de rechange.

Annexe : Evaluation de la formation PAE FPSC

Académie de _____ Date de la session : du/...../..... au/...../.....

Lieu : _____

NOM et Prénom de l'élève formateur : ...

Indiquer par une croix le niveau d'appréciation estimé

	Critères	Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Commentaire si nécessaire
1	Maîtrise les compétences attendues d'un formateur PSC					
2	Possibilité d'application professionnelle					
3	Construction pédagogique					
4	Moyens pédagogiques, documentation, supports					
5	Animation					
6	Organisation matérielle					
7	Échanges dans le groupe					
8	Satisfaction des attentes personnelles					

Annexe : Procès-verbal – PICF

Académie de ...

Procès-verbal de la formation « Pédagogie Initiale Commune de Formateur » (PICF), n° (ex : 2016-06-001) :

Dates de la formation : ...

Lieu de la formation : ...

Responsable pédagogique et formateur(s) de formateurs :

	NOM et Prénom	Adresse administrative	Signature
RP- CEAF- FdF			
FdF			
FdF			

Visa Autorité d'emploi :

Participants :

	NOM et Prénom	Date de naissance JJ/MM/AAAA	Lieu de naissance (ville, département ou pays si né (e) à l'étranger)	A participé à toutes les séquences de formation¹	Date JJ/MM/AAAA	N° Attestation délivrée par l'académie DPT-AA-N°
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						

(1) Renseigner le tableau par OUI ou NON

Annexe : Attestation de formation – PICF



ATTESTATION DE FORMATION

relative à l'unité d'enseignement de

Pédagogie initiale et commune de formateur

- Vu le décret n° 92-514 du 12 juin 1992 modifié relatif à la formation de moniteur des premiers secours ;
- Vu l'arrêté du 8 août 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « Pédagogie initiale et commune de formateur » ;
- Vu l'arrêté du 2 septembre 2013 portant habilitation de la direction générale de l'enseignement scolaire pour diverses unités d'enseignements de sécurité civile ;
- Vu la décision d'agrément n° PAE FPSC 1308P10 en date du 26 août 2013 relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;
- Vu le certificat de condition d'exercice délivré au Recteur de l'académie de [Nom de l'académie], en date du [Date_délivrance_CCE] ;
- Vu le procès-verbal de formation n° [référence_PV] établi en date du [Date_PV] ;

Le Recteur de l'académie de [Nom de l'académie] atteste que

**[Prénom] [NOM]
[né ou née] le [Date naissance] à [Lieu de naissance (DPT)]**

a suivi une session de formation à l'unité d'enseignement précitée qui s'est déroulée du [Date début formation] au [Date fin de formation] à [Lieu formation (DPT)] ;
a suivi toutes les séquences de formation relatives à l'acquisition des connaissances liées aux compétences définies en annexe 1 de l'arrêté du 8 août 2012 susvisé.

En foi de quoi, nous délivrons à l'intéressé(e) la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à [Ville], le [Date édition]
le Recteur, [Nom de l'académie]

Prénom NOM

PICF- Rectorat -n° [Année]/[Numéro attestation]

Annexe : Attestation de formation continue – F PSC



ATTESTATION DE FORMATION CONTINUE [année]

- Vu l'arrêté du 24 mai 2000 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours ;
- Vu l'arrêté du «Date_arrêté_» «Libellé_arrêté_de_formation» ;
- Vu la décision d'agrément d'agrément «Référence_DA» délivrée le «Date_DA» relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;
- Vu la décision d'agrément «Référence_DA» délivrée le «Date_DA» relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » ;
- Vu le procès-verbal de formation «Référence_PV», établi en date du «Date_PV» ;

[Le/La qualité de l'autorité attestante] atteste que

«M. ou Mme» «Prénom» «NOM»,
«né ou née» le «Date de naissance» à «Lieu de naissance (DPT)»

- a suivi une session de formation continue relative aux unités d'enseignement :
 - «pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » (FPSC) ;
 - « prévention et secours civiques de niveau 1» (PSC 1)

qui s'est déroulée du «Date début formation» au «Date fin formation» à «Lieu formation (DPT)».

- Ses compétences de formateur en prévention et secours civiques (FPSC) et de sauveteur (PSC 1) peuvent être jusqu'à une prochaine formation continue ou au plus tard *ou 31 décembre A+1 inclus* sous l'égide d'une association agréée ou d'un organisme habilité à la formation aux premiers secours conformément aux textes réglementaires en vigueur.

En foi de quoi, nous délivrons à l'intéressé la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à [Ville], le «Date édition»

[Attache de signature]

[Prénom NOM]

FC FPSC/PSC 1 – [ORGA] – n° «Année»/«Numéro attestation»

Annexe : Notification d'incapacité temporaire – F PSC



**NOTIFICATION
D'ÉVALUATION DÉFAVORABLE [année]**

¶
¶
¶
¶
Madame, Monsieur, ¶
¶
¶
Vous avez suivi une session de formation continue relative à [nom de l'unité d'enseignement], organisée du [date du début] au [date de fin]. ¶
¶
L'équipe pédagogique désignée pour cette session a procédé à votre évaluation conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. ¶
¶
Celle-ci n'a pas permis de donner un avis favorable pour permettre la reconduction de [votre/vos] fonction(s) à compter de ce jour jusqu'à une nouvelle évaluation favorable lors d'une formation continue. ¶
¶
Cette décision entraîne une incapacité temporaire à exercer [votre/vos] fonction(s) en qualité de [secouriste, équipier secouriste, formateur en prévention et secours civiques, formateur aux premiers secours, formateur de formateurs] dans les organismes habilités, associations agréées ou dans toute autre activité professionnelle lorsque cette/ces compétence(s) est (sont) exigée(s). ¶
¶
Vous pouvez suivre une mise à niveau de vos connaissances avant de vous présenter à une nouvelle évaluation. Si l'évaluation est favorable, vous pourrez dès lors exercer [votre/vos] fonction(s). ¶
¶
Enfin, il vous appartient de transmettre cette décision à l'ensemble de vos autorités d'emploi dont vous assurez des missions qui requièrent des compétences en matière de premiers secours. ¶

Fait à [Ville], le «Date édition» ¶

[Attache de signature] ¶

¶

¶

[Prénom NOM] ¶

¶